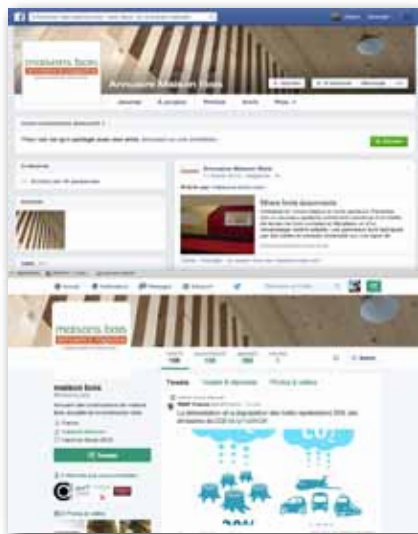


Communiquez à 360° avec les futurs propriétaires de maisons bois.

### 1 le site Internet



### 2 le guide annuel



### 5 les réseaux sociaux

### 4 le e-magazine



### 3 les applications



**VOTRE OFFRE  
PRODUIT**



## 1 le site Internet

[maisons-bois.com](http://maisons-bois.com), site généraliste dédié aux futurs propriétaires d'une maison bois, et à tout public ayant des projets de rénovation ou d'aménagement.

[maisons-bois.com](http://maisons-bois.com), c'est 400 000 visiteurs par an et 45 000 porteurs de projets. Publiez votre offre produit au plus près de vos prospects (présence départementale, régionale ou nationale).

## 2 le guide annuel

Le guide Maisons Bois présente un état des lieux de la construction bois, des solutions techniques. Une sélection des constructeurs représentatifs de la filière bois construction de chaque régions.

Le guide Maisons Bois représente chaque année 30 000 exemplaires diffusés sur plus de 10 salons dédiés à la construction bois assurant un lectorat constitué de futurs acquéreurs et prescripteurs de maisons bois.

## 3 les applications

**NOUVEAUTÉ 2015 !**

Aujourd'hui, plus d'1 Français sur 2 (55,6 %) se connecte chaque mois à l'Internet mobile. Cela représente 30 millions de mobinautes au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 soit plus de 4,5 millions de plus qu'il y a un an.

[maisons-bois.com](http://maisons-bois.com) se décline maintenant en appli et en site lisible sur smartphone et tablette.

## 4 le e-magazine

**NOUVEAUTÉ 2015 !**

Un e-magazine trimestriel proposant à chaque numéro un point sur les tendances du marché de la maison bois, des fiches réalisations, un point carbone (construction bois, réchauffement climatique...)

## 5 les réseaux sociaux

**NOUVEAUTÉ 2015 !**

Les Français passent en moyenne 1h30 par jour sur les réseaux sociaux. 70 % des internautes sont des utilisateurs quotidiens.

[maisons-bois.com](http://maisons-bois.com) et ses sites partenaires répercutent leurs infos en direct sur Twitter et Facebook. Nos annonceurs bénéficient d'une diffusion élargie synchronisée avec le planning de leurs événements.



### Contact

Florence Maillotte  
01 42 21 85 49 - [f.maillotte@rive-media.fr](mailto:f.maillotte@rive-media.fr)

RIVE MÉDIA  
2 rue du Roule 75001 PARIS

Consultez nos kits média sur [www.rive-media.fr](http://www.rive-media.fr)

### Maisons Bois multiplie la visibilité des professionnels du secteur

- 1 **maisons-bois.com** : présence annuaire, fil d'actualité, « à la une »
- 2 **Guide annuel** : fiche produit
- 3 **Application smartphone/tablette** : fil d'actualité, « à la une », liste des fournisseurs
- 4 **E-magazine (trimestriel)** : présence fiche produit (une parution)
- 5 **Réseaux sociaux** : sites partenaires (bativox.com, rge-travaux.com, renover-economiser.com), réseaux sociaux (Facebook, Twitter)

### Offre guide multimédia

<b>1 Fiche présentation produit</b> (offre valable pour une durée d'un an).....	<b>1 900 €</b>
<b>2 Publicité (guide papier + e-magazine pour une parution)</b>	
1 page.....	<b>1 500 €</b>
1/2 page.....	<b>800 €</b>
1/4 page.....	<b>500 €</b>

#### Informations techniques

site : EPS, JPG, GIF animé ou flash  
 Poids maximum bannière : site web 80 ko  
 guide annuel : .eps et/ou .tif, haute définition  
 1 page : 210x297mm + 5mm débords, 1/2 page : 90x262mm ou 185x130, 1/4 page : 90x130mm



#### Contact

Florence Maillotte  
 01 42 21 85 49 - f.maillotte@rive-media.fr

RIVE MÉDIA  
 2 rue du Roule 75001 PARIS

Consultez nos kits média sur [www.rive-media.fr](http://www.rive-media.fr)

## Conditions générales de vente

- 1- Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation des présentes conditions de ventes.
- 2- Si un annonceur entend passer par un mandataire, ce dernier doit fournir un mandat écrit de l'annonceur. L'annonceur peut alors bénéficier de la remise professionnelle de 15%. Il demeure néanmoins responsable du règlement à l'égard de Rive Média même si le mandataire assure le relais financier.
- 3- Les dates de parution de la revue ne sont communiquées par Rive Média qu'à titre indicatif. Un ordre de rigueur pour un emplacement déterminé n'engage Rive Média que si cet ordre est confirmé par écrit ; Rive Média n'est pas responsable des retards, dans la distribution de ses publications, imputables à la poste ou aux messageries.
- 4- Toute annulation d'insertion doit parvenir, par écrit à Rive Média, 6 semaines avant la date de parution. En cas de non-respect des dates de remise des typons, l'annonce parue précédemment sera réutilisée. À défaut, la mention "emplacement réservé à..." (suivie du nom et adresse de l'annonceur) est imprimée à l'emplacement réservé et l'insertion est facturée aux conditions de l'ordre.
- 5- Rive Média et l'éditeur sont libres de refuser l'insertion d'une annonce sans avoir à justifier leur refus, conformément aux usages la presse.
- 6- L'annonceur et son mandataire dégagent Rive Média et l'éditeur des responsabilités civiles qu'ils pourraient encourir du fait des annonces publicitaires qu'ils ont fait paraître sur ordre, les indemniseront de tous les préjudices qu'ils subiraient, et les garantiront contre toute action des tiers à raison des insertions.
- 7- Tous nos prix s'entendent hors taxes, typons et cromalins fournis. Tous travaux supplémentaires seront facturés en frais techniques.
- 8- L'annonceur est seul responsable de la qualité des films ou des fichiers informatiques qu'il fait parvenir à Rive Média. Les pages d'un même cahier en quadrichromie sont tirées en Amalgame. Les tirages sont donc effectués au mieux sans garantie d'une fidélité absolue de reproduction des couleurs. En cas de problèmes techniques liés à des films dont les densités de couleurs ne sont pas conformes à la gamme GEU, Rive Média ne s'aurait être tenue responsable.
- 9- Rive Média décline toute responsabilité au sujet des typons et des documents qui n'auraient pas été retirés par l'annonceur ou son intermédiaire dans un délai de trois mois après sa dernière utilisation.
- 10- Les règlements doivent être effectués à 30 jours fin de mois date de parution au plus tard sauf accord particulier. Tout retard de paiement entraînera la suspension des parutions prévues et des pénalités du double de l'intérêt légal en vigueur. Les frais de procédure de recouvrements sont à la charge de l'annonceur.
- 11- Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans la semaine suivant la parution. En cas de litige, le tribunal de commerce de Paris est seul compétent.

	<b>Contact</b>	
	Florence Maillotte 01 42 21 85 49 - f.maillotte@rive-media.fr	RIVE MÉDIA 2 rue du Roule 75001 PARIS
	<b>Consultez nos kits média sur <a href="http://www.rive-media.fr">www.rive-media.fr</a></b>	